



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : VOEU

**Vœu sollicitant l'organisation d'un référendum
local en vue de la création d'une police municipale
à Ivry-sur-Seine**

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	30
Absents représentés	8
Absents excusés	7
Absents non excusés	4

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DIX-NEUF OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET TRENTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TREIZE OCTOBRE 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND (à partir du vote du CRDB), Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU (à partir du vœu 1), M. PECQUEUX, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme PIERON (à partir du vote du CRDB et jusqu'au vote du point 15, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), M. PRIEUR, Mme KIROUANE (jusqu'au vote du point 18 et à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS (jusqu'au vote du point 9, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26) et DORRA (jusqu'au vote du point 19, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), LALANDE, M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 25, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), Mmes BOUFALA (jusqu'au vote du point 18, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), PETER (à partir du vote du CRDB et jusqu'au vote du point 25), M. MALHEIRO, Mme HALLAF ISAMBERT, M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes MACALOU (jusqu'au vote du point 17, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26), LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), Mme OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER (jusqu'au vote du point 4), BOUILLAUD (à partir du vote du CRDB), AUBRY (à partir du vote du vœu 1), M. HARDOUIN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, adjointe au Maire, représenté par M. MARCHAND (à partir du point 19 et pour le point 5 - examiné après le point 26),
M. FAVIER, conseiller municipal, représenté par Mme PETER (à partir du vote du CRDB et jusqu'au vote du point 25, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26),
Mme BLONDET, conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF ISAMBERT,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 25, à l'exception du point 5 - examiné après le point 26),
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOULKROUN, conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR (à partir du vote du point 10, et pour le point 5 - examiné après le point 26),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 7, et pour le point 5 - examiné après le point 26 - et pour le point 6 - examiné après le point 9),
Mme DORRA conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO (à partir du vote du point 20 et pour le point 5 - examiné après le point 26).

ABSENTS EXCUSES

M. MARCHAND, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme PETER, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance et après le vote du point 25),
M. FAVIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance et après le vote du point 25),
MME PIERON, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance et après le vote du point 15, ainsi que pour le point 5 - examiné après le point 26),
Mme FREIH BENGABOU, adjointe au Maire (jusqu'au vote du CRDB),
M. MOKRANI, conseiller municipal,
M. BAMBIA, conseiller municipal,
Mme BOUFALA, conseillère municipale (à partir du vote du point 19 et pour le point 5 - examiné après le point 26),
Mme MACALOU, conseillère municipale (à partir du vote du point 18, et pour le point 5 - examiné après le point 26),
M. MRAIDI, conseiller municipal (après le vote du point 25 et pour le point 5 - examiné après le point 26).

ABSENTS NON EXCUSES

M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du CRDB),
M. AUBRY, conseiller municipal, (jusqu'au vote du CRDB),
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(34 voix pour et 4 abstentions)

VOEU

sollicitant l'organisation d'un référendum local en vue de la création d'une police municipale à Ivry-sur-Seine

Présenté par Sébastien Bouillaud
au nom du groupe « Ivry Autrement »

Rejette le vœu suivant à la majorité
(par 39 voix contre et 7 voix pour)

Mardi 12 septembre s'est tenue à Ivry, à l'espace Robespierre, une réunion publique sur la question de la sécurité et précisément de la vidéo-protection.

L'ensemble des six intervenants a exprimé une position contre la vidéo-protection. La parole a été confisquée par les intervenants durant plus de la moitié de la réunion, soit plus d'une heure. Restait alors moins d'une heure pour les quelques questions de la salle qui se sont alors enchaînées. Elles ont été ignorées étant donné l'absence de réponses concrètes... avec, encore et toujours, le rejet de la responsabilité sur l'Etat et la Société.

En voulant cantonner le débat à la vidéo-protection, le Maire a espéré éviter une dérive sur la sécurité à Ivry, en général. Or, l'expression de la salle, une centaine d'Ivryens présents, a révélé une insécurité et des peurs grandissantes dans la ville.

Il y a 7 ans, le groupe L'Alternative pour Ivry (ex-Ivry Autrement) avait proposé un référendum local sur le sujet de l'instauration d'une Police municipale à Ivry. Vous aviez balayé cette proposition d'un revers de la main au motif que les électeurs s'étaient déjà exprimés sur le programme municipal.

Cette réponse n'est plus possible aujourd'hui. Lors de cette récente réunion publique, un débat et un référendum local sur le sujet de la sécurité ont été réclamés avec ardeur. Le référendum local permet un vrai débat, l'expression des Ivryens et un véritable exercice démocratique. Alors qu'attendez-vous aujourd'hui pour le mettre en place et écouter enfin vos concitoyens ?

Grâce à ce vœu, je vous donne enfin l'occasion de tenir un véritable débat sur le sujet. Un débat transparent, avec l'expression d'arguments pour et d'arguments contre, une confrontation des idées de chacun. Ce débat permettra enfin aux citoyens d'être réellement acteurs des décisions locales.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le présent vœu selon les termes suivants :

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine s'engage :

- à consulter la population d'Ivry-sur-Seine sur la question suivante et à laquelle il pourra être répondu par « oui » ou « non » :

« Etes-vous favorable à la création d'une police municipale de proximité dont les missions prioritaires seraient principalement de :

- constater et verbaliser les incivilités, les infractions relatives au stationnement, aux épaves et dépôts sauvages, à l'hygiène de l'habitat, à la sécurité alimentaire dans les commerces,
 - assurer la sécurité aux abords des établissements publics et dans les manifestations municipales,
 - accompagner les victimes,
 - gérer le « mieux vivre ensemble » et assurer le respect des règles de vie en société par des actions de prévention. »
- à organiser cette consultation au cours du mois de mars 2024.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 31 OCT. 2023

RECU EN PREFECTURE

LE 31 OCT. 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 31 OCT. 2023